

Communication de Didier Antonelli sur les fonds de la Maire - 2019

La mise en œuvre à compter de 2019 d'une réforme du dispositif « fonds du Maire » aboutit à modifier les modalités d'allocation de ces fonds : en effet, ceux-ci, dont les montants resteront calculés selon les mêmes règles que rappelées ci-dessous, seront désormais inscrits non plus sur le budget de la DDCT mais sur le budget des États Spéciaux d'Arrondissement, les Maires d'arrondissement deviennent ainsi les ordonnateurs de ces dépenses.

Les fonds du maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par la mairie d'arrondissement à l'occasion des quêtes de mariage ou lors de dons spontanés ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux.

Au titre de l'exercice 2019 le montant des crédits alloués au 14^{ème} arrondissement se compose donc de la façon suivante :

- 18 359.82€ au titre de 100% des recettes issues des quêtes de mariage et de dons
- 14 772.48 au titre de 75% des recettes issues des droits de tournage

Comme chaque année, ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelles.

Pour l'année 2019, la procédure de répartition des fonds du maire a évolué et l'attribution des fonds est versée désormais directement aux associations sous formes de prestations.

Dans ce cadre, la Maire du 14^{ème} arrondissement a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 33 000 € soit :

- 2 000 € pour l'association « Arts Mêlés Ciné Kino» pour la réalisation du ciné KINO.
- 4 000 € pour l'association « Mission Bretonne » pour l'organisation de la fête de la Bretagne en 2019.
- 4 000 € pour l'association « Ring XIV » pour l'organisation du Gala de Boxe.
- 4 500 € pour l'association « Do Jeunes » pour l'organisation de la soirée « Arts Martiaux »
- 1 500 € pour la compagnie de théâtre « Saut de l'Ange » en guise de soutien exceptionnel aux activités de la compagnie.
- 1 000 € pour l'association « Territoire de Cinéma » pour le projet de renforcement du cinéma, moyen de culture et de renforcement du lien social.
- 1 500 € pour l'association « Europa film AKT l'Europe autour de l'Europe » en vue de promouvoir les films et les auteurs des pays à faible capacité de production audiovisuelle, éduquer à l'image le public scolaire/étudiants, remettre en circulation des films d'auteurs classiques.

- 3 000 € pour l'association « C14PARIS » pour l'organisation du salon de la céramique en Mairie Annexe.
- 1 000 € pour l'association « Ahtarame » pour leurs actions de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire dans le cadre du réseau « 14^{ème} anti-gaspi »
- 2 000 € pour l'association « Le Moulin » pour leurs différentes actions de mobilisation des habitants du quartier.
- 2 000 € pour l'association « Club des boulistes » pour le soutien à la pratique de la pétanque et faire face à la récente évolution des redevances (1000€ pour chaque club).
- 2 000 € pour la compagnie de Théâtre « Le fil de Soie », en guise de soutien exceptionnel à la compagnie qui rencontre actuellement des difficultés financières majeures et qui conduit d'importantes actions en quartier politique de la ville.
- 1 000 € pour la compagnie de danse « Opéra sur le toit » pour l'organisation d'ateliers de danse d'improvisation pour les femmes en situation de fragilité.
- 1 750 € pour le centre social Didot pour l'édition du livre en collaboration avec le collègue François Villon.
- 1 750 € pour l'association « Bête à bon dieu production » pour l'organisation du festival de théâtre Philoscène.

Il est demandé de prendre acte de cette communication.